

Éléments pour une contribution de l'UNAFORIS sur la mesure du plan d'action III.6 Moderniser les stages (ou alternance intégrative)

Le plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social (2015) affirme la nécessité de conserver le principe d'une alternance intégrative en particulier en sa mesure 19 qui propose une nouvelle organisation des stages conciliant le principe de l'alternance intégrative avec les équivalences universitaires. Cette affirmation induit la nécessité de définir une durée de stage suffisante à chaque niveau, pour participer à l'acquisition des compétences fondamentales du métier, sans affirmer que c'est la seule modalité à retenir dans le processus de professionnalisation.

Avant cela, le rapport « métiers et complémentarités (point 5.5 p 25) et le rapport Bourguignon (propositions 20 et 21) mettaient déjà en avant l'atout incontestable que représente l'alternance intégrative pour la professionnalisation, un invariant de toute nouvelle architecture, tout en pointant les signes d'essoufflement, voire d'épuisement et la nécessité de la réformer.

- **Les Objectifs de l'alternance intégrative du niveau V au niveau I : professionnaliser**

Certes, « Le stage est une période temporaire de mise en situation professionnelle qui s'inscrit dans le cadre d'un cursus pédagogique. » (Art. L124-1 du code de l'éducation). Et certes, il est inscrit dans le processus d'alternance intégrative que le stage constituera une expérience de professionnalisation. Mais, le stage seul ne pourra suffire à l'apprenant pour construire sa professionnalité, tout comme l'école seule d'ailleurs. Pour reprendre les mots de Paolo Freire : « s'il n'y a que de la théorie, c'est du bla-bla, s'il n'y a que la pratique c'est de l'activisme. »¹. Chantal Cornier écrit comment l'alternance intégrative qui « se construit dans un rapport de collaboration et de réciprocité entre lieu de formation et lieu de pratique. (...) Elle est une pédagogie de la confrontation. (...) un processus de professionnalisation centré sur la personne en formation qui va effectuer des apprentissages, construire son projet à partir d'un travail réflexif sur son vécu et la transformation de ces expériences en connaissances. »², se différencie d'une alternance juxtaposée ou aléatoire, caractérisée par la seule succession de périodes en centre de formation et de périodes en entreprise.

Dans les formations sociales, l'alternance intégrative est le principe fondamental de la professionnalisation, qui intègre de surcroît :

- **un caractère transversal**, en faisant intervenir des champs connexes à l'intervention sociale (animation, santé, emploi etc...)
- **un caractère personnalisé**, en s'inscrivant dans les parcours de vie des personnes en formation
- **l'inclusion des personnes concernées et les populations** dans la formation

L'alternance intégrative ne doit donc pas se limiter à la modalité du stage, qui reste évidemment fondamentale et incontournable, mais ne peut rester l'exclusive modalité du processus de professionnalisation.

¹ Freire P. (2006), *Pédagogie de l'autonomie : savoirs nécessaires à la pratique éducative*, Paris, Erès

² Cornier C. (2012) in *sites qualifiants. Etablissements de formation en travail social. Une nouvelle dynamique de l'alternance, sous la direction de T Goguel d'Allondans* ed. Tetraede dec 2012 200p., p.42-43

- **Différentes modalités d'acquisition des compétences**

Les modalités de l'acquisition des compétences, notamment celles qui seront nouvelles dans les diplômes futurs, **peuvent et doivent être diversifiées et assouplies, constituant une alternance intégrative plus dynamique et complète.**

L'objectif d'apprentissage doit être certes, défini par la durée et les modalités du temps à passer, mais d'abord et surtout, par la définition de l'objet du travail de professionnalisation et les compétences visées dans ce cadre, intégrés aux attendus de préparation au diplôme. Alors, la modalité d'apprentissage pour atteindre ces objectifs, sera définie.

Enfin, la clef de la réussite de cette stratégie pédagogique se situe dans la dynamique réflexive instaurée. Celle-ci **passé par le dialogue, dans des espaces** de réflexivité et de délibération qui permettent de donner du sens. Le projet pédagogique de la formation est fondamental pour structurer ces espaces, qui relèvent entièrement de la responsabilité des centres de formation

- **Les garanties que suppose une réforme de l'alternance intégrative**

L'UNAFORIS réaffirme l'importance d'une durée de stage à définir par niveau de diplôme, qui soit suffisante pour acquérir les compétences de cœur de métier comme étant un principe fondamental et incontournable des formations en travail social. Pour autant, l'alternance intégrative et la professionnalisation ne se résument pas au stage.

La structuration de l'alternance intégrative dans la préparation des diplômes, doit apporter des garanties quant aux contenus proposés, aux objectifs à atteindre, aux compétences à acquérir, aux modalités de mise en œuvre et systématiquement comprendre une dimension individuelle et une dimension collective.

Cette pédagogie doit permettre aux (futurs) professionnels d'éprouver leur capacité à faire, à intervenir, au niveau individuel/collectif, sur un territoire et dans un contexte donné. Elle doit se déployer sous diverses formes en partenariat avec les acteurs du champ, (employeurs en particulier), mais aussi avec des acteurs de champs connexes (emploi, animation, santé, etc.) et passe par l'expérience de terrain. Elle peut être favorisée par des démarches type recherche-action, analyse de pratique, interventions formatives de personnes concernées, employeurs ou autres acteurs de terrain, en articulation étroite avec les formateurs et établissements de formations en travail social.

Ce qui demande

- **De diversifier les modes d'apprentissage à partir des lieux d'exercice professionnel** pour explorer les deux dimensions que sont l'approche des métiers et le champ professionnel dans lequel ils s'inscrivent..
- **De modifier les textes règlementaires, dans le sens d'un cadrage général assouplissant les modalités d'apprentissages pratiques et prévoyant des modes d'évaluation adaptés**, pour permettre des modalités plurielles de réalisation et la découverte de champs professionnels de l'intervention sociale plus larges.

L'instruction ministérielle relative au nouveau cadre règlementaire de mise en œuvre de l'alternance intégrative pour les formations diplômantes du travail social du 31 mars 2015 ouvre la voie à la mise en place de pratiques diversifiées de professionnalisation

- **La démarche de l'UNAFORIS**

A partir d'une démarche de recueil des pratiques, et prenant appui sur des références théoriques permettant de resituer la notion de professionnalisation, l'UNAFORIS cherche également à identifier les facilitateurs et les freins à l'innovation, comme à la diversification des modalités d'acquisition des compétences.

L'objectif est de réfléchir à ces modalités de professionnalisation en dépassant l'angle « alternative aux stages » comme nous y invite l'instruction ministérielle relative au nouveau cadre règlementaire de mise en œuvre de l'alternance intégrative pour les formations diplômantes du travail social du 31 mars 2015. Elle veut contribuer aux travaux en cours dans le cadre du plan d'action interministériel en faveur du travail social et du développement social en proposant d'adapter, d'élargir, d'assouplir les modalités possibles de professionnalisation pour une meilleure acquisition des compétences attendues. (cf note d'étape sur la professionnalisation)

- **Les grands axes de professionnalisation selon le type de compétences attendues**

Axe 1 : Travail collectif et territoire - des dimensions inclusives et participatives

- **Objectifs** : Mener des interventions socio-éducatives collectives à dimension sociale, éducative, culturelle, sportive, artistique ancrée dans un territoire
- **Démarche** : Co-construction entre des apprenants et des partenaires des territoires, pour répondre à des problématiques locales (sur le mode de l'ISIC)

Axe 2 : Activités in-situ dans des organismes de l'intervention sociale

- **Objectifs** : Construction de l'identité professionnelle, par le travail de la posture, du geste, des techniques éducatives, de médiations, etc.
- **Démarche** : Immersion dans une institution individuellement ou collectivement pour expérimenter la relation d'accompagnement, une conduite de projet, etc.

Axe 3 : Vie citoyenne des apprenants

- **Objectifs** : Reconnaître et ou construire une compétence collective autour de la citoyenneté et de la solidarité
- **Démarche** : Au sein de l'organisme de formation ou dans un bénévolat extérieur, par la participation à des actions de solidarité, par la co-élaboration et la co-animation avec des personnes accompagnées.

Axe 4 : Professionnalisation et mobilité

- **Objectifs** : Se confronter à l'intervention sociale dans une dimension internationale (langue, culture, populations, politiques sociales)
- **Démarche** : Participation à des projets partenariaux dans d'autres pays (travaux d'enquête, projets autour de l'interculturalité, etc.)

Axe 5 : Expertise et recherche

- **Objectifs** : Utiliser les objets et méthodologies de recherche comme outil de professionnalisation
- **Démarche** : Participation à des démarches de recherche pour explorer des problématiques en lien avec l'intervention sociale

- **Les grands axes de professionnalisation selon les modalités de professionnalisation**

Si la compétence visée est apparue dans un premier temps comme une entrée pertinente, elle ne permettait pas une lecture lisible des différents dispositifs de professionnalisation. En effet, chaque dispositif permet de mettre au travail plusieurs compétences de manière transversale.

Nous proposons ainsi une deuxième typologie, complémentaire et guidée par les différents espaces de formation, les différents lieux de production de la compétence. Elle dépasse les expériences intrinsèquement liées à la définition de l'alternance intégrative. En effet, des pratiques ont été repérées qui, si elles n'ont a priori pas de lien direct avec le champ professionnel, contribuent à la professionnalisation des futurs travailleurs sociaux comme par exemple des actions à visée citoyenne des étudiants/ stagiaires, en intra dans les établissements de formation. Les territoires repérés dans le schéma ci-dessous permettent d'identifier les modes de professionnalisation en fonction des lieux et des acteurs participant à la production de compétences.

Territoires mobilisés pour la professionnalisation des travailleurs sociaux

Pratiques pédagogiques et dimension internationale de l'intervention sociale

Pratiques pédagogiques dans l'environnement proximal du centre de formation: diagnostic, développement et intervention sociale

Pratiques pédagogiques au sein des sites d'accueil des publics: activités de formation in situ

Pratiques pédagogiques en centre de formation (intra EFTS)

Ce classement réaffirme la nécessité de former des travailleurs sociaux :

- Qui positionnent leur action en s'enrichissant de différents contextes et de la dimension multiculturelle de leurs publics (environnement distal)
- Qui s'appuient sur la connaissance de leur environnement professionnel, de ses acteurs, des ressources et spécificités de leur territoire (environnement proximal)
- Qui agissent en prenant en compte les besoins et attentes du public dans les structures en charge de la mise en action des politiques publiques
- Qui possèdent l'ensemble des clés nécessaires à l'exercice de la profession, sur le plan des valeurs de l'intervention sociale et des savoirs (EFTS)

Nous travaillons actuellement à un classement des pratiques pédagogiques identifiées, selon les territoires mobilisés pour la professionnalisation et en fonction des types d'activités de formation et de niveau concernés

- **Références utilisées (recensés chronologiquement)**

- Rapport EGTS du groupe de travail « métiers et complémentarités » - 18 février 2015
- Rapport Bourguignon
- Plan d'action en faveur du travail social et du développement social – mesure 19 – octobre 2015
- Note d'étape UNAFORIS sur la Professionnalisation dans les formations en travail social (juin 2016)
- Contribution UNAFORIS sur l'architecture des formations (juillet 2016)
- Contribution UNAFORIS sur le socle commun (juillet 2016)
- CPC du 11 juillet 2017 – « synthèse des travaux »